

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 16 FEVRIER 2022 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 16 février à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CERONS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 10 Février 2022

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Didier CAZIMAJOU, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Mme Christine CARTIER (suppléante de M. Bruno GARABOS), Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Denis REYNE, Mariline RIDEAU, Françoise SABATIER, QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY

Absents: Didier CHARLOT, Bruno GARABOS (suppléé Mme CARTIER), Bernard MATEILLE (pouvoir à M. Jean-Marc DEPUYDT), Béatrice CARRUESCO (pouvoir à M. GARAT), Jean Marc PELLETANT (pouvoir à M. Alain GIROIRE), Jean-Claude PEREZ (pouvoir à M. Didier CAZIMAJOU), Julien LE TACON (pouvoir à M. Jean-Patrick SOULE), Audrey RAYNAL (pouvoir à M. Vincent JOINEAU), Michel LATAPY

Secrétaire de séance: M. Jérôme GAUTHIER

| Décision du Président | |
|-----------------------|---|
| • | Décision n°2022-03 portant conclusion d'une mise à disposition de matériel sportif avec l'association des Archers des Ducs d'Épernon, dans le cadre de l'opération « SPORTS ET VACANCES » du 21 au 24 février 2022. |
| • | Décision n°2022-04 portant attribution des marchés de reprise de matériaux : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le lot n°1 « acier issu des collectes sélectives conditionné en paquets » avec la société DECONS ✓ Les lots n°4 « PET CLAIR », n°9 « Gros de magasin (1.02) conditionnés en balles » et n°14 « Flux plastiques en extension des consignes de tri – Flux 1 : PEHD et PP, pots et barquettes PP/PE » avec la société ACTECO ✓ Les lots n°7 « Aluminium issu de la collecte séparée », n°8 « Journaux magazines (1.11) conditionnés en balles », n°10 « Papiers en mélange livrés en balles », n°13 « Flux plastiques en extension des consignes de tri – films PEBD » et n°15 « Flux aluminium pour les éléments légers – dosettes de café et thé, sachets de compote, capsules de bouteilles, divers opercules et couvercles, emballages de portions » avec la société COVED ✓ Le lot n°12 « Ferrailles collectées sur site » avec la société DERICHEBOURG |
| • | Décision n°2022-05 attribution d'une aide économique « Prestation de réalisation de prises de vue photographiques pour la mise en valeur des activités commerciales et artisanales » aux entreprises suivantes, pour une valeur de 100€ par entreprise (pack de 10 photos) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vignobles Michel BOYER – Loupiac ✓ Les Hauts de Palette – Béguey |

| N° | DELIBERATIONS | Vote |
|----|---|--|
| - | MODIFICATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SPL TRIGIRONDE GARANTIE D'EMPRUNT SPL TRIGIRONDE – CONSTRUCTION CENTRE DE TRI GARANTIE D'EMPRUNT SPL TRIGIRONDE - EQUIPEMENTS | REPORTES SUR DECISION DU PRESIDENT |
| 1 | D2022-16: REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DE PLACES Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, APPROUVE le règlement de fonctionnement de la commission d'attribution de places, joint à la délibération. AUTORISE Monsieur le Président à signer le règlement de fonctionnement proposé. | UNANIMITE |
| 2 | D2022-17: PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UNE FORMATION Bafa Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire APPROUVE le dispositif d'aide à la formation Bafa et la convention de partenariat avec la commune de Podensac et Familles Rurales Fédération de la Gironde. AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes y afférents. | UNANIMITE |
| 3 | D2022-18: CONVENTION D'ACTION SOCIALE MSA Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, APPROUVE la Convention d'action sociale MSA 2021 -2024 AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes y afférents. | UNANIMITE |
| 4 | D2022-19: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET CAP33 Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, APPROUVE le plan de financement présenté; SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de 8087,80 euros. | UNANIMITE |

| | | |
|---|--|-----------|
| 5 | D2022-20 : ADHESION A L'ASSOCIATION DES PORTS DE PLAISANCE DE L'ATLANTIQUE (APPA) Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, AUTORISE l'adhésion à l'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique à compter de 2022 ; AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette adhésion et à inscrire les budgets nécessaires à la cotisation due. | UNANIMITE |
| 6 | D2022-21 : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT EN CHARGE DE L'URBANISME PAR LA COMMUNE DE CADILLAC AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, APPROUVE le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition d'un agent chargé de l'urbanisme conclue avec la commune de Cadillac. AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ; DONNE à Monsieur le Président tout pouvoir pour sa mise en œuvre. | UNANIMITE |
| 7 | D2022-22 : PORPOSITION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT EN CHARGE DE L'URBANISME PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE PODENSAC Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, APPROUVE le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition d'un agent chargé de l'instruction du droit des sols conclus avec la commune de Podensac. AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention. DONNE à Monsieur le Président tout pouvoir pour sa mise en œuvre | UNANIMITE |
| 8 | D2022-23 : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET A L'ACCUEIL DE LOISIRS DE VIRELADE Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, ADHERE au groupement de commandes pour la fourniture de repas au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs de VIRELADE ; DIT que la commune de VIRELADE, membre du groupement de commandes pour la fourniture de repas, sera coordonnateur ; AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tous les actes afférents ; DESIGNE pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres instaurée dans le cadre du groupement de commandes de restauration scolaire : <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Jean-Patrick SOULÉ en tant que titulaire • Monsieur François DAURAT en tant que suppléant | UNANIMITE |
| 9 | D2022-24: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ DE TRI, VALORISATION DES EMBALLAGES JOURNAUX ET MAGAZINES A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2022 Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire ATTRIBUE un marché de tri, valorisation des emballages journaux et magazine à la société COVED dans les conditions ci-exposées. AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit marché. | UNANIMITE |

| | |
|--|-----------------------|
| Procès-verbaux des conseils communautaires des 16 et 26 janvier 2022 | ADOPTES A L'UNANIMITE |
|--|-----------------------|

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h10.

Fait à Podensac,

Le Président,

Signé par : Jocelyn Dore
Date : 23/02/2022
Qualité : Parapheur, Président CdC
Convergence Garonne

